

CHENEBIER



1
965

BULLETIN
14
D'INFORMATION
MUNICIPALE



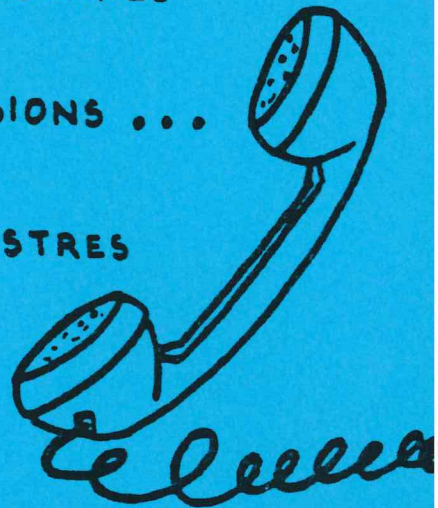
Stani.S

QU'IL S'AGISSE

DE SECOURS AUX PERSONNES

D'INCENDIE, EXPLOSIONS ...

OU AUTRES SINISTRES



ALERTER LES SAPEURS-POMPIERS

PAR TELEPHONE
EN COMPOSANT LE



18

INDIQUER CLAIREMENT

● LE LIEU DU SINISTRE



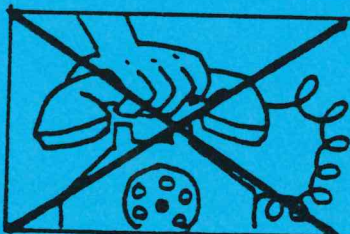
- * La commune
- * La rue ou le lieu-dit
- * Le numéro
- * L'étage

● LA NATURE DU SINISTRE

● LE NOMBRE et l'ETAT des VICTIMES

● LES RISQUES PARTICULIERS

● PRECISER d'où VOUS APPELEZ



NE JAMAIS RACCROCHER
LE PREMIER
ENVOYER UNE PERSONNE
AU DEVANT DES SECOURS

LES SAPEURS-POMPIERS SONT EN LIAISON PERMANENTE AVEC LES AUTRES
SERVICES PUBLICS (POLICE, GENDARMERIE, SAMU, E.D.F.-G.D.F. ...)

SOMMAIRE

	pages
Le Mot du Maire.....	1 - 2
Etat-Civil.....	3 - 4 - 5
Carte d'Identité Sécurisée.....	6
Délibérations - Informations pratiques.....	7 - 8
Travaux Communaux.....	9 - 10
Groupe scolaire.....	11
Opération Programmée d'Amélioration.....	12
de l'Habitat	
Logements HLM	13 - 14
Les déchets ménagers.....	15 -16 - 17
Assainissement collectif.....	18
Syndicat Intercommunal d'Assainissement.....	19 - 20
50ème Anniversaire de la Libération.....	21 - 22
Budget Communal 1994.....	23 - 24
Renseignements financiers	
Les pages des Associations.....	25
Association Sportive.....	26
Sapeurs-Pompiers.....	27
Chenebier-Animation/Les Amis de l'Ecole.....	28 - 29
Comité des Fêtes.....	30
Section des Anciens Combattants.....	31
Club de l'Age d'Or.....	32
Calendrier des Fêtes 1995.....	33

Le Mot du Maire

Cette année 1995 sera marquée par 2 événements politiques majeurs :

- * les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai,
- * les élections municipales des 11 et 18 juin qui permettront à une nouvelle équipe de gérer la Commune pour 6 ans.

Comme je l'ai annoncé officiellement début janvier, je ne solliciterai pas vos suffrages et j'arrêterai mes fonctions d'élu au terme de mon mandat. Cette décision, que certains m'ont fait l'amitié de regretter, je ne l'ai pas prise à la légère et plusieurs raisons l'ont motivée :

- Pour répondre à toutes les sollicitations de ma fonction, pour être présent sur le terrain au moment des décisions et animer l'équipe municipale, j'ai dû reporter des projets personnels et empiéter sur ma vie familiale. Aussi, l'âge aidant, la sagesse l'a emporté et m'a décidé à choisir un mode de vie plus calme et plus équilibré.

- Avec les investissements importants réalisés durant notre mandat (achat d'un tractopelle, extension du hangar incendie, construction du nouveau bâtiment, transformation de l'ancienne mairie en logements locatifs,...), gérer les finances communales est un exercice difficile qui n'accepte aucune "folie" si l'on ne veut pas augmenter de manière excessive les impôts locaux. De plus, les aides de l'Etat stagnent et sont toujours réparties injustement car elles ne tiennent que très peu compte de la richesse des collectivités locales (en taxe professionnelle et en revenus patrimoniaux). Aussi, l'usure du pouvoir est plus rapide avec de telles contraintes budgétaires.

En relisant nos propositions faites en 1989, je suis personnellement très heureux des réalisations du Conseil Municipal qui ont dépassé les objectifs prévus :

- le principal motif de satisfaction reste, bien sûr, la construction du nouveau bâtiment en 91 et 92 qui remplit parfaitement son but et que les usagers apprécient. Cet investissement très important a été bien accepté ce qui signifie qu'il était nécessaire et qu'il est l'oeuvre collective de tous ceux et de toutes celles qui s'intéressent à la vie publique. Cette réalisation a permis au Club de l'Age d'Or de naître et de s'épanouir.

- l'achat d'un tractopelle et l'informatisation de la mairie donne au personnel communal les moyens d'une plus grande efficacité.

- **la transformation de l'ancienne mairie en 6 logements locatifs** est également une excellente opération : sociale d'abord, puisqu'elle a permis à plusieurs familles de revenir au village, financière ensuite, car les locations remboursent l'emprunt réalisé à cette occasion.

- **l'enrichissement du patrimoine foncier communal** (prairie communale de 3 ha 30 a achetée en 1990 , terrains de la ferme B. Bouteiller de 4 ha achetés en 93, terrains de la ferme A. Faivre de 80 ares) permet à la Commune de posséder des réserves foncières indispensables pour prévoir l'avenir. Il faut dire que leur absence à l'intérieur du village avait fortement handicapé les Conseils Municipaux précédents.

- **la réalisation d'opérations immobilières** soulage les finances communales et évite une augmentation de la fiscalité locale.

- la bonne harmonie qui règne entre Municipalité et Associations locales, la volonté de deux hommes, Monsieur Stanislas SALOMON et mon adjoint Lionel HENISSE ont été les ferments nécessaires à l'éclosion et au développement de la Fête de la Fleur et du Jardin qui verra le 30 avril prochain sa 4ème édition.

Je terminerai mon propos en remerciant toutes les personnes, bénévoles des Associations locales, personnel communal, membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et du Conseil Municipal qui, par leur dynamisme et leur cohésion m'ont apporté l'aide nécessaire à l'accomplissement de ma tâche. Pour l'avenir, je suis optimiste car je sais qu'il y a beaucoup, à Chenebier, de femmes et d'hommes qui montrent depuis longtemps leur attachement à la vie locale associative et publique ; aussi, je leur accorderai ma confiance et mon soutien.

Le Maire.

ETAT-CIVIL 1995

Les naissances :

Romain LABOLLE	le 24 janvier 1994
Mélanie FRANCOIS	le 1er mars 1994
Thomas NARDIN	le 27 mars 1994
Coralie MONNIER	le 12 avril 1994
Hélène LAVALETTE	le 28 juin 1994
Caroline BERBETT	le 1er décembre 1994

Nous adressons nos plus vives félicitations aux parents.

Nos peines :

Octavie Nathalie REBILLARD veuve DORMOY le 27 avril 1994

Aux familles éprouvées par ce deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

LES NOUVEAUX HABITANTS

Mme AMEY Noëlle et son fils Antoine - 10, rue de la Neuvelle
Mr CERESER Olivier - 12, rue du Bois Battu
Mr DUVERNOIS Guy et Mme MERAT Evelyne - 22, rue de la Neuvelle
Mr GIRAUD Christophe - 33, rue d'Etobon
Mr GRAS Daniel et Mme KORDEL Nelly et ses enfants Laure et Vincent - 8, rue du Bois Battu
Mr et Mme GRILLOT Patrice et leurs enfants Julien et Arnaud - 14, rue d'Etobon
Mr et Mme MOLES Daniel - 2, Chemin des Grandes Planches
Mr et Mme ROY Thierry et leur fils Thomas - 9, rue de la Pommeraie

LES MARIAGES



**Marylin ABRY
ET
Eric FAILLAT**
le 2 avril 94



**Huguette HENISSE
ET
Raymond SILBERNAGEL**
le 25 juin 94



**Angélique SEGUIN
ET
Fabrice ENEE**
le 2 juillet 94



**Angèle BILGER
ET
Denis SEGUIN**
le 13 août 94



**Rachel HENISSE
ET
Isaac POZUELO**
le 27 août 94



**Florence LHOMME
ET
Philippe ROPP**
le 9 juillet 94



**Laure DUBOIS
ET
Laurent GOUX**
le 16 juillet 94



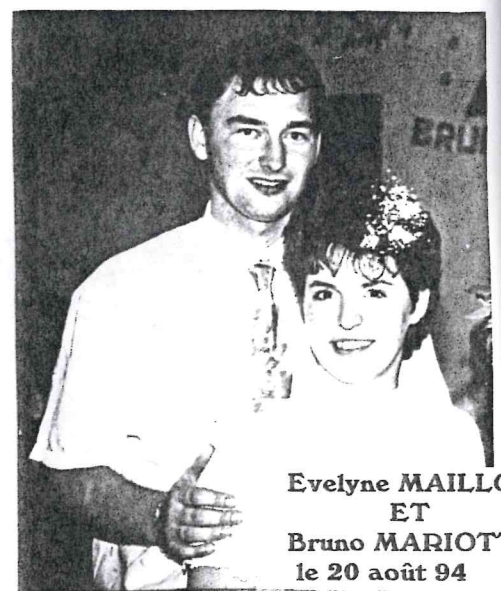
**Sylvie GOISET
ET
Gilles BEL**
le 23 juillet 94



**Barbara BALSIGER
ET
Olivier GRANDJEAN**
le 12 novembre 94



**Marie-Pierre BARLOGIS
ET
Patrick JACODIN**



**Evelyne MAILLO
ET
Bruno MARIOTTO**
le 20 août 94

La carte d'identité sécurisée

Cette année 1995 verra la généralisation de la nouvelle carte sécurisée à tous les départements français.

Pour la Haute-Saône, les demandes souscrites dès le 3 février 1995 seront instruites dans les nouvelles conditions.

A ce sujet, nous attirons votre attention sur plusieurs points :

* comparution personnelle du demandeur au guichet de la mairie : prise d'empreinte et signature.

En cas d'impossibilité de déplacement, le nécessaire pourra être fait au domicile de l'intéressé.

* Pièces exigées :

- **Formulaire** de demande de carte nationale d'identité
- **2 photos d'identité** identiques et récentes, la tête nue et de face, sur fond gris neutre uni.
- **1 extrait d'acte de naissance** avec filiation complète
ou le livret de famille du demandeur ou de ses parents.
- **2 justificatifs de domicile** récents et différents (tels que : Certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement, factures récentes E.D.F.-G.D.F. ou de téléphone, etc...)
- **1 timbre fiscal** d'une valeur de 150 F.

Les cartes nationales d'identité actuellement en circulation demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration. La nouvelle carte est délivrée à l'occasion des premières demandes et des renouvellements. En cas de renouvellement, votre ancien titre d'identité sera exigé.

* Vous veillerez à ne pas attendre le dernier moment pour faire la demande de votre carte nationale d'identité. Cette pièce est notamment indispensable pour les jeunes qui se présentent à un examen ou pour les départs en vacances à l'étranger.

Délai nécessaire pour la délivrance de la nouvelle carte d'identité :

 3 semaines.

La carte grise

La carte grise était jusqu'à présent délivrée par la Préfecture de Vesoul.

A partir du 13 février 1995, les services de la Sous-Préfecture établiront ce document.

Renseignements : **SOUS PREFECTURE DE LURE**

☎ 84.89.18.27, poste 827

DELIBERATIONS ANNEE 1994

JANVIER

Ouverture exceptionnelle de crédits
Programme de travaux ONF 94
Visite médicale annuelle du personnel communal
Embauche d'une personne pour travaux en forêt

FEVRIER

Achat de bacs roulants pour ordures ménagères
Achat d'un détecteur de métaux
Vente des terrains provenant de la succession Bouteiller
Implantation d'un commerce multi-services

MARS

Demande pour que le 11 Novembre soit déclaré "Journée du Souvenir"
Achat de terrain constructible pour logements locatifs

AVRIL

Vente de la Ferme Bouteiller à Mr CERESER
Demande de déplacement des panneaux d'agglomération sur le CD 16
Rejet du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale
Adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement du Pays d'Héricourt
Subventions aux Associations

JUIN

Compte Administratif 1993
Approbation du Compte de Gestion 1993
Nomination de Mr Jean GRAFFE comme fossoyeur municipal et établissement d'un tarif
Assiette et destination de coupes exercice 1994
Restauration de la Plaque des Fusillés du 27 septembre 1944

JUILLET

Subvention au Club de l'Age d'Or
Renouvellement du Contrat Emploi/Solidarité de Mme RAGUIN
Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Mr FAIVRE André
Achat d'un rideau dans le studio communal
Vente ancienne salle communale
Subvention Centre Aéré d'Echavanne
Ouverture d'une 5ème classe primaire
Vente du bois des écoles
Location du studio communal
Emprunt communal pour l'achat de la ferme FAIVRE André

AOUT

Dégâts au chemin du Stade : demande de dédommagement
Echange terrain Commune / ABRY Gilbert
Renouvellement ligne de trésorerie avec le CLF
Contrat de travail Mr BOEHM Christian
Ligne de transport Etobon/Héricourt
Cession de terrain à l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) de la Haute-Saône
Hausse des loyers communaux
Achat de terrains à l'Etat

OCTOBRE

Achat de terrain à Mr FAIVRE André
Exonération de Taxe Locale d'Equipement pour l'OPAC

Délégué pour les Elections à la Chambre d'Agriculture
Règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente
Projet de Communauté de Communes

NOVEMBRE

Ateliers de soutien scolaire
Achat d'un écran informatique
Adhésion des communes de Luze - Brevilliers - Couthenans à l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)
Transfert de salaires en Investissement
Aides de l'Etat aux Communes
Demande de subvention DGE Temple
Construction du réseau d'Assainissement 1ère Tranche RD 127 - Grande Rue
Demande de concours onéreux de la DDAF
Construction du réseau d'Assainissement 2ème Tranche
Travaux en régie
Achat de matériel
Subvention au Comité des Fêtes

DECEMBRE

Transfert de crédits
Aide aux travailleurs grévistes ALSTHOM
Augmentation des tarifs Ordures Ménagères 1995
Achat de vaisselle salle polyvalente
Augmentation des tarifs de l'eau
Indemnités sinistre
Contrat de Bûcheronnage ex 94/95
Location salle : paiement de la vaisselle cassée

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie :

TEL/FAX 84.27.30.54

Tous les jours SAUF MERCREDI et VENDREDI APRES-MIDI

DE 8 H 30 A 11 H 30

LUNDI ET MARDI DE 13 H 30 à 16 H 30

Permanence de Monsieur le Maire : MERCREDI DE 18 H A 20 H

Horaires d'ouverture de La Poste :

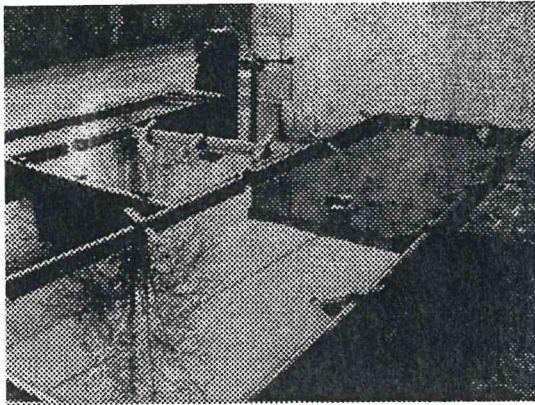
Tous les jours de 15 H 30 à 16 H 30

NOUVEAUX TARIFS EN 1995 :

EAU : m3	3 F
red. fixe	90 F (inchangé)
Branchement	2 600 F (inchangée)

ORDURES MENAGERES :

1 personne	280 F	5 personnes	740 F
2	450 F	6	790 F
3	570 F	7 +	850 F
4	680 F	Rés Sec	250 F



TRAVAUX COMMUNAUX

La réfection des fontaines était reportée d'année en année car l'employé communal M. Philippe Marchand ne pouvait seul effectuer ces travaux et leur réalisation par une entreprise spécialisée dépassait les possibilités financières prévues pour cette opération.

L'embauche de M. Christian Boehm, maçon spécialisé, pour une durée de cinq mois (du 18/07 au 18/11/94), à raison de 31 heures par semaine, a permis de résoudre nos problèmes et un travail sérieux, efficace a été réalisé durant l'été:

*** Réfection complète de la fontaine de la Neuvelle** (murs, bacs, dallage et écoulements)

*** Modification et agrandissement de la place des Fusillés d'Etobon.**

La plaque des Fusillés avec les noms des 39 martyrs a été refaite par l'entreprise Carbonnié d'Héricourt.

*** Réfection de la fontaine de la rue d'Etobon:**

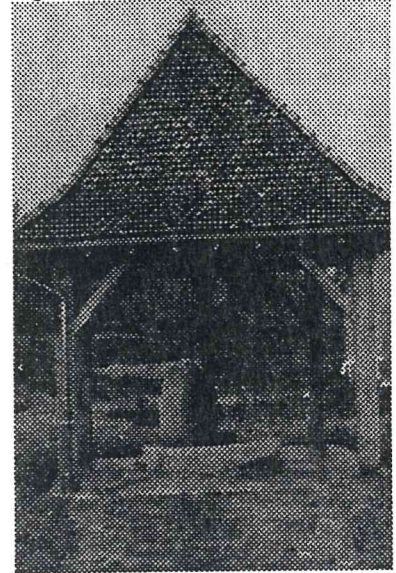
(bacs, dallage, écoulements et crépissage des murs).

*** Travaux au cimetière catholique** comprenant:

- rénovation et consolidation de la croix;
- crépissage du mur d'enceinte;
- création d'un nouveau portail qui permettra un meilleur accès lorsque le parking sera opérationnel.

*** Création de l'abri-meule** après nivellement des abords.

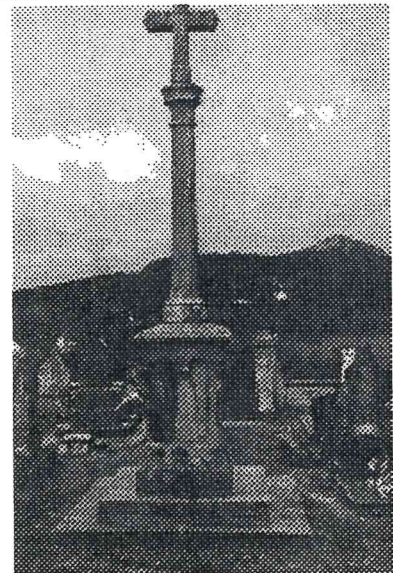
Il est à noter que la charpente et la toiture de cet édifice ont été mis en place bénévolement par l'entreprise Daniel Elias.



Pour que ces travaux se réalisent sans perte de temps, Jacques ABRY, adjoint, n'a ménagé ni ses heures ni sa voiture pour aller chercher le matériel nécessaire. Qu'il en soit remercié officiellement aujourd'hui dans ces pages.

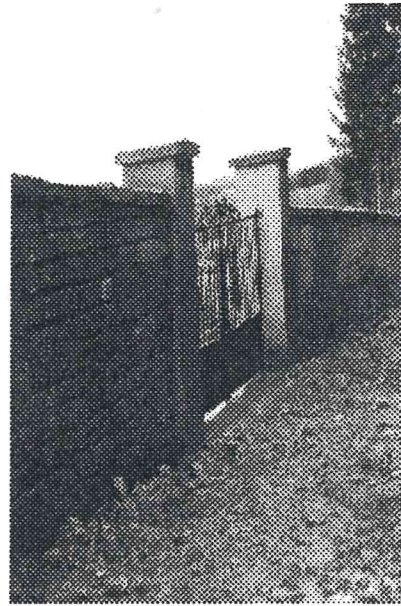
Le bilan financier de ces réalisations s'établit ainsi:

- réfection des fontaines: 52 000F dont 33 000F de salaires;
- place des Fusillés et évacuation des eaux de pluie du temple: 59 000F dont 18 000F de salaires et 34 000F pour les plaques;
- cimetière catholique: 22 000F dont 18 000F de salaires.

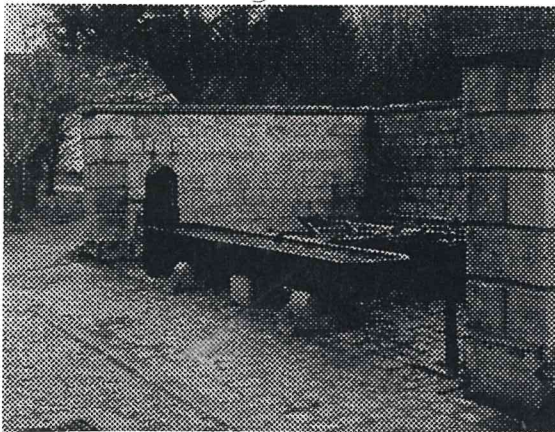


Il reste bien sûr, encore des travaux à réaliser:

- réfection des fontaines de la Grande Rue, du Bois Battu et de la rue d'Echavanne;
- crépissage du mur du temple;
- agrandissement du parking de l'église catholique;
- déplacement et mise en valeur de la plus ancienne fontaine du village qui se trouve "abandonnée" actuellement derrière le hangar incendie.



La programmation et la mise en route de ces réalisations sera faite par la nouvelle municipalité qui se mettra en place en juin prochain.



Fontaine rue d'Etobon



GROUPE SCOLAIRE

A la rentrée 1994, **109 élèves** étaient inscrits à l'école primaire dirigée par Mme Croissant, ce qui a permis l'**ouverture d'une cinquième classe** dans la salle de bibliothèque.

Les élèves se répartissent de la façon suivante:

- * **28 élèves en maternelle** avec deux institutrices à mi-temps: Mmes D. CLAUDON et C. SKORA ainsi que deux assistantes maternelles à mi-temps: Mmes I. BERTINELLI et C. GOUX.
- * **22 élèves en Section Infantile - CP** avec M. C. DIDIER;
- * **19 élèves au Cours Élémentaire** avec Mme D. CROISSANT;
- * **18 élèves (5 CE2 et 13 CMI)** avec Mme A. BERGOEND;
- * **21 élèves au CM2** avec M. H. CROISSANT.

A l'heure actuelle, après quelques variations d'effectifs en cours d'année, le total est de 106 élèves dont 26 enfants qui viennent d'Etobon.

Le départ d'un grand nombre d'élèves en sixième entraîne une fermeture de la nouvelle classe.

Celle-ci ne pourra être maintenue qu'avec une arrivée d'enfants supérieure aux prévisions actuelles (95 élèves pour la prochaine rentrée).

La cantine scolaire continue à fonctionner avec une dizaine d'enfants sous la responsabilité de Mmes I. BERTINELLI et C. GOUX.

Si les effectifs diminuent, il est à craindre que le maintien de ce service ne soit pas renouvelé.

En 1994, les élèves du Cours Moyen avec leur maître ont réalisé **un chemin de découverte de 3 km** situé **entre les étangs et la Neuvelle** à l'intention des amis de la nature. Les promeneurs sont invités à l'utiliser de temps à autre.



Afin de financer les activités scolaires et extrascolaires, deux manifestations sont organisées dans l'année:

* **LOTO le 25 mars;**

* **KERMESSE le 25 juin.**

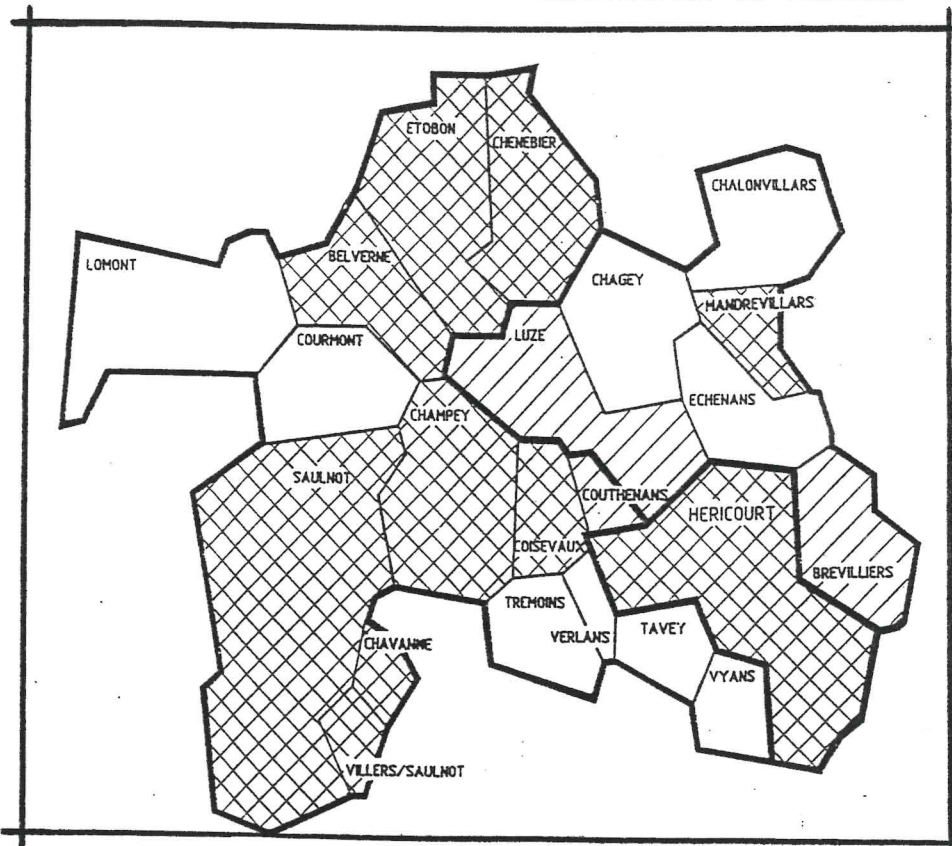
O.P.A.H.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La Municipalité a adhéré en janvier 93 au Syndicat Intercommunal de l'O.P.A.H. des 2 cantons d'Héricourt.

 COMMUNE ADHERENTE
A LA CONSTITUTION
DU SYNDICAT

 COMMUNE ADHERENTE
POSTERIEUREMENT A LA
CONSTITUTION DU SYNDICAT



La première phase d'étude et d'animation a permis :

- * d'informer la population sur les travaux subventionnés (toitures, façades, sanitaires, chauffage central, électricité, isolation),
- * de réaliser une étude particulière pour chaque demande de travaux d'amélioration (8 Chenebier),
- * de recenser la demande locative sur les communes du Syndicat (15 Chenebier).

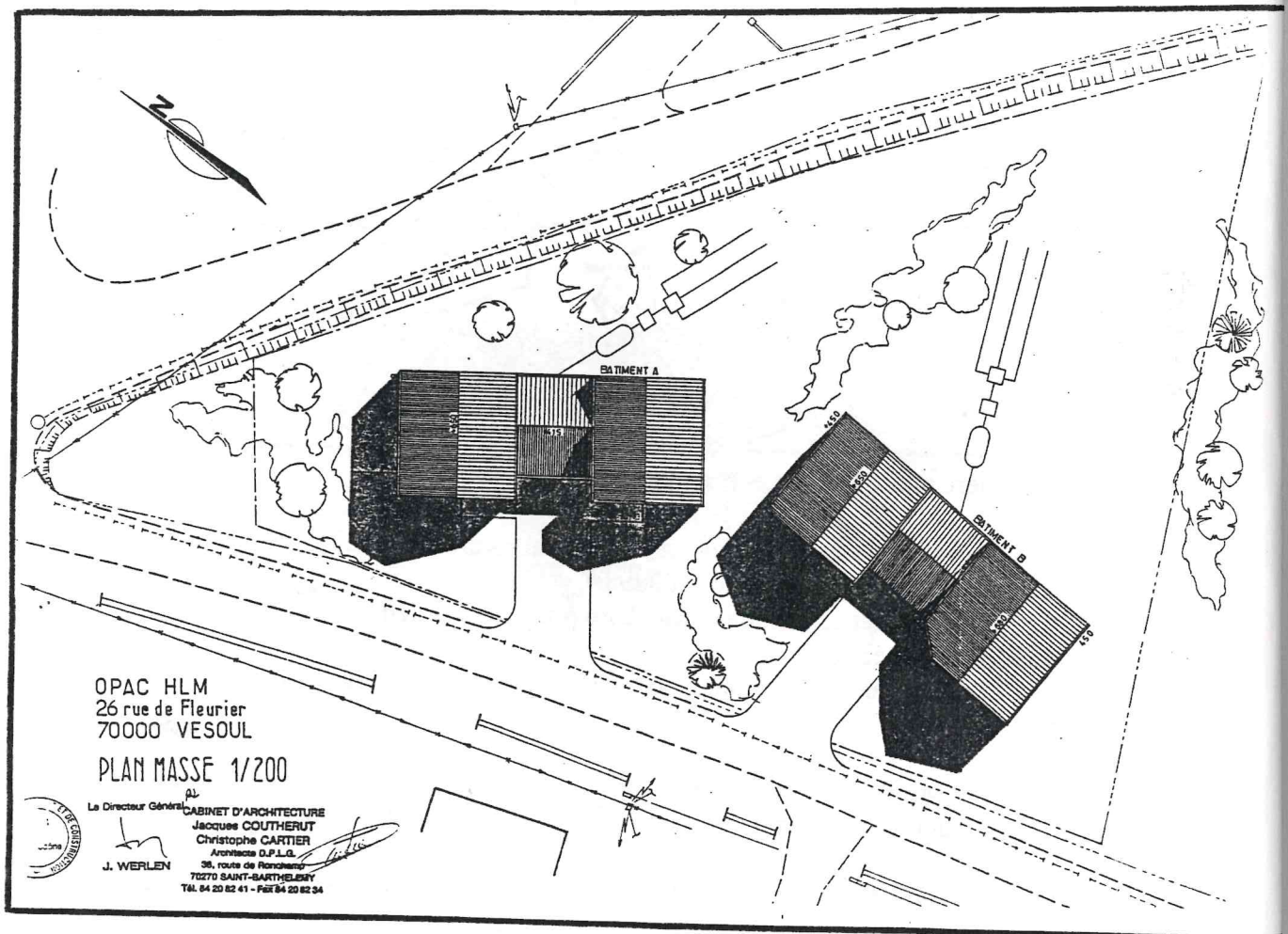
Le Conseil Municipal a décidé le 20 janvier 95 de poursuivre cette opération et de passer la phase opérationnelle qui durera 3 ans : 95, 96 et 97. Elle permettra :

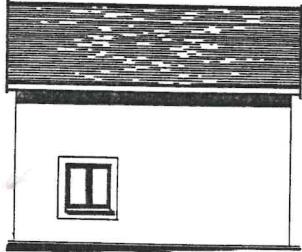
- de continuer l'animation, l'information et les conseils auprès des propriétaires,
- de constituer et de suivre les dossiers personnels,
- de réaliser les travaux avec des aides financières incitatives de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

LOGEMENTS HLM

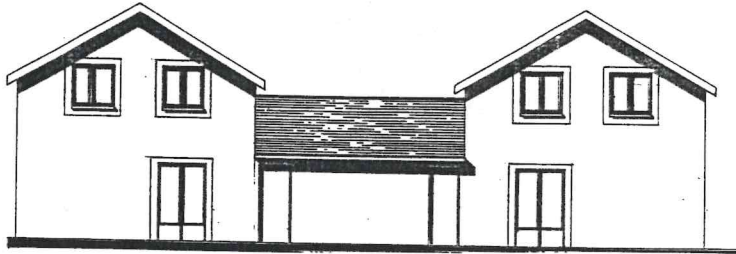
Depuis très longtemps, le manque de logements locatifs privés se faisait cruellement sentir sur le secteur ce qui provoquait le départ définitif de plusieurs familles originaires du village. La Municipalité a transformé l'ancienne Mairie-École en 6 logements mais il en manquait pour des familles nombreuses. Ce sera bientôt chose faite grâce à la construction de 4 logements HLM individuels qui doit démarrer courant mars et se terminer en novembre.

Pour cela, grâce à une plus-value immobilière, la Municipalité a cédé une parcelle de 20 ares pour cette implantation. Elle prendra également en charge l'alimentation en eau potable, la pose du coffret de branchement EDF et l'assainissement individuel.





NORD OUEST



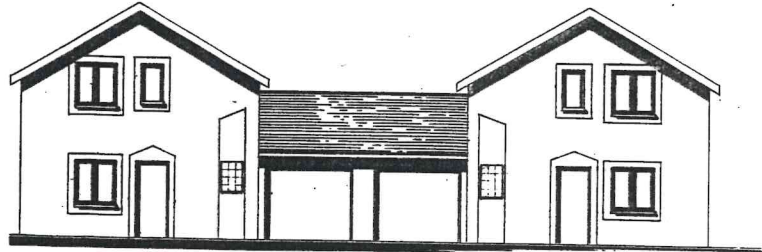
NORD EST



Le Directeur Général

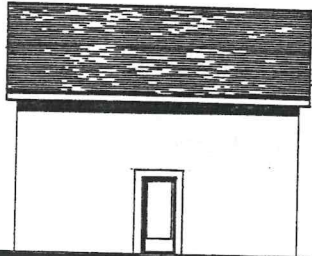
J. WERLEN

CABINET D'ARCHITECTURE
 Jacques COUTHERUT
 Christophe CARTIER
 Architectes D.P.L.G.
 38, route de Rochemp
 70270 SAINT-BARTHELEMY
 Tél. 84 20 82 41 - Fax 84 20 82 34

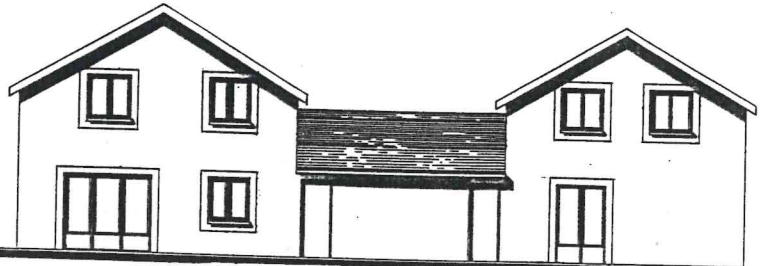


SUD OUEST

BATIMENT A - FACADES
 Echelle 1/100



SUD



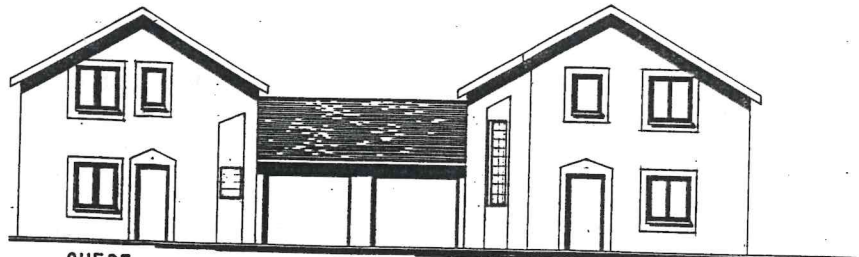
EST



Le Directeur Général

J. WERLEN

CABINET D'ARCHITECTURE
 Jacques COUTHERUT
 Christophe CARTIER
 Architectes D.P.L.G.
 38, route de Rochemp
 70270 SAINT-BARTHELEMY
 Tél. 84 20 82 41 - Fax 84 20 82 34



OUEST

BATIMENT B - FACADES
 Echelle 1/100

LES DECHETS MENAGERS

Notre environnement est un nouvel enjeu. Pour les acteurs de la vie municipale, c'est toute une méthode d'action qui se doit d'être en construction permanente.

I Le ramassage des déchets : organisé par le SICTOM des 2 cantons

1) Les ordures ménagères

A 6h du matin, un camion de ramassage commence à sillonner les 13 communes rurales du canton pour un ramassage hebdomadaire. Notre commune est ainsi desservie le mercredi matin de 7 h 15 à 8 h 45 à l'intérieur d'un des 2 passages organisés avec Chagey et Etobon.

2) Le ramassage des "Monstres"

2 passages annuels sont conservés pour récupérer les vieux frigidaires, sommiers, congélateurs...

En 1995, le ramassage des ordures ménagères sera facturé 85 F par habitant la commune.

II Le traitement des déchets : réalisé par le SICTOM des cantons d'Héricourt

Chaque camion est vidé soit :

* dans l'auto-incinérateur d'Echenans qui enflamme les déchets par autocombustion avec l'aide d'un brûleur d'appoint. L'incinération puissante réalisée par le four réduit les 9/10ème de nos ordures au minimum.

* dans un container posé sur un quai transfert situé dans la déchetterie : 70 bennes d'imbrûlés sont ainsi transférées la décharge de Cubry.

En 1995, le traitement de nos Ordures Ménagères sera facturé 86.50 F par habitant la commune.

III La déchetterie d'Héricourt

Elle a été réalisée par le SICTOM au début 1994 pour un coût de 809 497 F ; la déchetterie a été ouverte au public le 13 juin 1994.

Située vers l'échangeur de Luze, le site est constitué de plusieurs plate-formes permettant la dépose de déchets recyclables dans des containers spécifiques.

Cette installation permet actuellement le tri sélectif :

- des matériaux et objets divers
- de végétaux
- du bois
- des cartons
- de la ferraille
- des gravats
- des unités de Fréon
- du verre
- des huiles
- des médicaments
- des piles et batteries

De juin à décembre 94 : 5 250 m³ de matériaux ont été déposés par des particuliers. Le syndicat avait estimé la dépose à 3000 m³ par an, ce qui démontre le succès de cette installation.

Conditions d'accès la déchetterie : les personnes justifiant d'un domicile dans l'une des communes adhérentes au SICTOM sont autorisées à utiliser cette installation. **Ainsi, les**

habitants de Chenebier peuvent accéder à la déchetterie gratuitement aux heures d'ouverture suivantes :

- du lundi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30
- le samedi de 9 h à 17 h sans interruption

Chaque dépôt est limité à 1 m³ pour les particuliers. Les artisans et commerçants justifiant de leur siège social à Chenebier munis de tickets "tarif préférenciel" retirés en Mairie d'Héricourt et apportant un cubage de déchets inférieur à 3 m³ ont accès à ce site.

Un gardien contrôle en permanence les dépôts des utilisateurs et peut refuser les dépôts à risques particuliers.

Notre commune verse au SICTOM 10 F par habitant et par an de participation à la déchetterie.

La gestion de ce tri sélectif a été confiée à la société KLEBER ENVIRONNEMENT de Sochaux.

Remarque importante : de juin à décembre 1995 : 77 dépôts ont été enregistrés pour Chenebier contre 322 pour Chagey et 645 pour Luze. Il apparaît clairement qu'un travail de sensibilisation important reste à faire au niveau de la Commune.

IV Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Créé en 1993, le SIVU (Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, la valorisation et l'élimination des ordures ménagères du Département de la Haute-Saône) regroupe au 1er janvier 1995 :

- 9 Sictoms dont celui d'Héricourt
- 3 villes : Vesoul - Lure - Luxeuil-les-Bains

pour 518 communes et une population totale de 212 907 habitants.

1) Calendrier de mise en place des installations

L'objectif visé est la mise en service de l'usine d'incinération fin 1998 dans la région de Vesoul.

Les stations de transfert devront être prêtes à rentrer en fonction dès la fin 1998 (la déchetterie d'Héricourt possède déjà un quai transfert, deux autres quais devront être réalisés).

La mise en place des collectes sélectives et du réseau de déchetterie s'étalera dans le temps pour une couverture globale de la Haute-Saône terminée en 1999 (la déchetterie d'Héricourt sera achetée par le SIVU).

2) Perspective d'évolution des coûts

Coût global HT	1995	1996	1997	1998	1999
collecte + traitemt	125 F/hab	135 F	147F	160F	306F

Actuellement 10 F par habitant sont versés par la commune au Sictom pour notre participation au SIVU.

V Conclusion

Les déchets ménagers augmentant en permanence, depuis 10 ans, notre commune s'est dotée d'un ramassage hebdomadaire des O.M. avec camion-benne, de 2 ramassages annuels de monstres, d'une DECHETTERIE.

MALHEUREUSEMENT, UNE QUANTITE TROP IMPORTANTE DE DECHETS ET ASSIMILES SONT DEVERSES LE LONG DES CHEMINS COMMUNAUX ET SUR NOTRE ANCIENNE DECHARGE.

De ce fait, à la veille de l'an 2000, nous devons prendre conscience que les sentiers, les espèces animales et végétales, l'eau potable, les paysages, l'air, les rivières sont gravement menacés.

En 1995 : 85 F (collecte) + 76.50 F (traitement) + 10 F (SIVU) + 10 F (déchetterie)
= 181.50 F par habitant versés au SICTOM.

En 1999 : 306 F par habitant ??

Ce nouvel impôt local fera-t-il prendre conscience aux consommateurs de l'importance du défi de l'environnement ???

STOP DECHETS !

DEPOSER - RESORBER - PRESERVER



**HORAIRE
D'OUVERTURE**
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 10 H A 12 H
ET DE 14 H A 18 H
LE SAMEDI
DE 9 H A 17 H
Tél. : 84 46 49 31

**"JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT,
J'AGIS !
JE VAIS A LA DECHETTERIE !"**

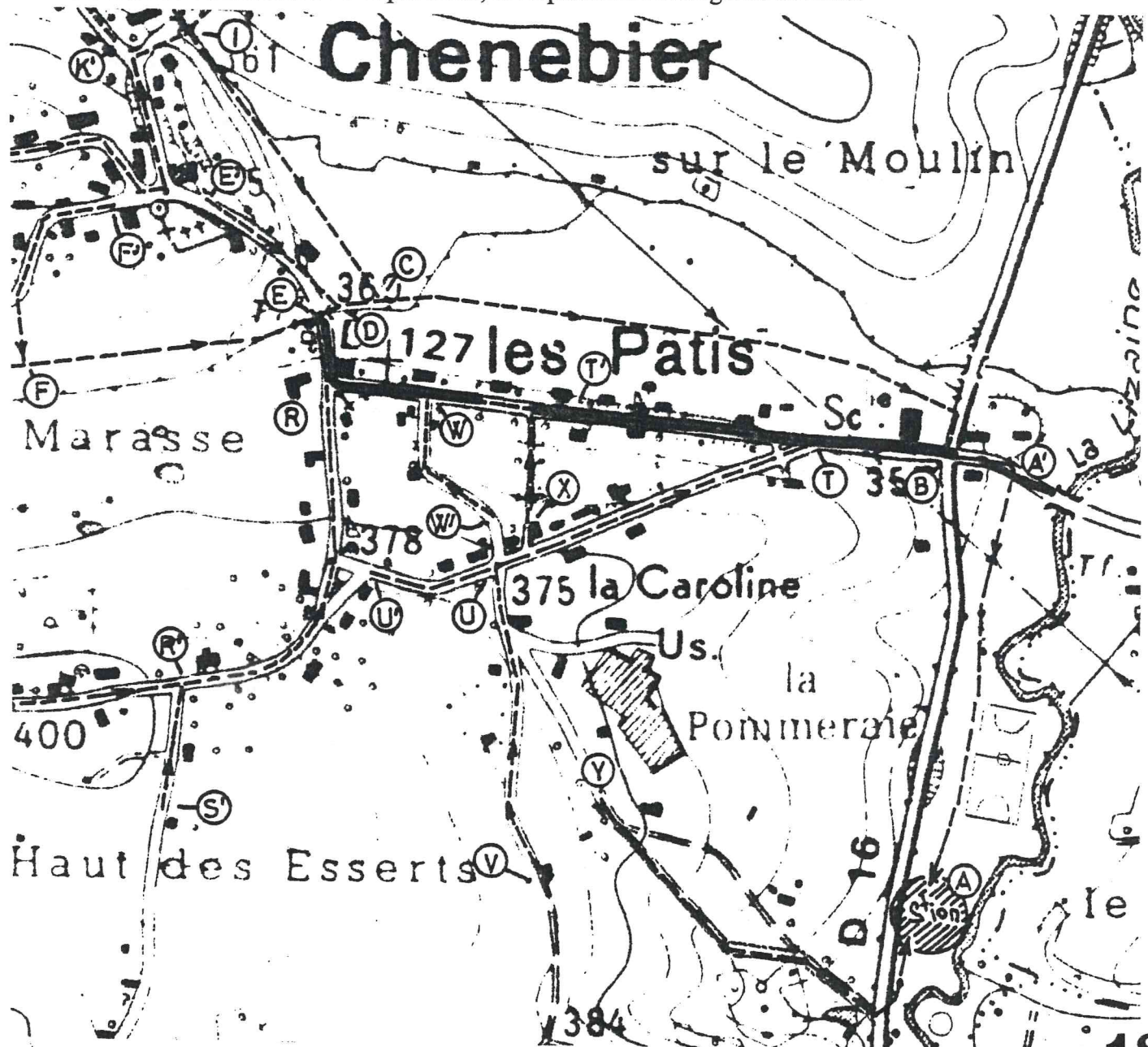
DECHETTERIE D'HERICOURT - Echangeur de la déviation d'Héricourt et de la route de Luze (D16)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La création, en 1992, avec les communes d'Echavanne et de Frahier-Chatebier, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour construire et gérer la station d'épuration, a lancé notre assainissement collectif. En 1993, aucune subvention ne nous a été accordée et ce n'est qu'en 1994 que nous avons obtenu 70 % de subventions pour une première tranche limitée financièrement à 1.310.000 F HT.

Elle concerne la Grande rue (de la Lizaine au Hangar Incendie - voir plan) avec la pose d'une double canalisation : eaux "usées" et eaux "pluviales". L'exécution de ces travaux a été confiée, après appel d'offres, à l'entreprise Jean MONNIER à ARGIESANS pour la somme de 943.723 F HT et leur démarrage est prévu en avril.

Une deuxième tranche de travaux pour ce réseau de type séparatif concerne la rue d'Etobon, la rue des Jonquilles, la rue du Pâtis, la rue du Bois Battu et la rue de la Pommeraie pour un montant prévisionnel de 1.950.000 F HT. Nous saurons courant mars le montant des travaux subventionnés à 70 % par l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau.



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE CHENEBIER - ECHAVANNE ET FRAHIER/CHATEBIER

I Généralités

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la pollution grandissante dans certains endroits ont conduit les villages de Chenebier-Echavanne et Frahier-Chatebier à aborder la question de l'assainissement collectif, et de ce fait ont décidé la mise en oeuvre d'un important programme de travaux comportant :

- la création dans chaque commune de réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales établis en système séparatif,
- la mise en oeuvre des collecteurs nécessaires au transport et au regroupement de l'ensemble des effluents de ces trois communes,
- la création d'une station d'épuration unique pour les trois villages située en aval de Chenebier, avant le rejet des eaux épurées dans la Lizaine (le procédé lagunage naturel a été étudié et écarté).

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux doit être assurée commune suit :

- pour les réseaux d'évacuation et collecteurs de regroupement : par chaque commune,
- pour le collecteur intercommunal et la station d'épuration : par un syndicat groupant les trois communes.

Ce syndicat dénommé "Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Chenebier - Echavanne et Frahier/Chatebier" (SIACEFC) a été créé par arrêté préfectoral SP/97/92 du 10 juillet 1992. Son siège social est fixé à la Mairie de Chenebier. Le Comité Syndical est composé de 3 membres élus par commune soit 9 délégués.

II Maîtrise d'Oeuvre

La Maîtrise d'oeuvre a été confiée :

- a) Au Cabinet André Pontarlier pour :
 - les réseaux d'évacuation des effluents d'Echavanne et Frahier/Chatebier,
 - le collecteur de transport commun ces deux communes (en PVC 200 mm)
- b) A la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) de la Haute-Saône pour :
 - le réseau d'évacuation des effluents de Chenebier
 - le collecteur de transport commun aux 3 villages (en PVC 250 mm),
 - la station d'épuration.

III La station d'épuration

Le recensement de 1990 donnait	CHENEBIER	644 habitants
	ECHAVANNE	205 "
	FRAHIER/CHAT	1 013 "
	TOTAL	1 862 habitants

La population actuelle raccordable est de 1 500 habitants.

1) Population prochaine raccordable (coefficient 1.5) : 2 250 habitants

2) Nature des effluents à traiter : ils sont exclusivement d'origine domestique (eaux vannes et eaux ménagères)

3) Choix du mode de traitement : le procédé le mieux adapté est le procédé d'épuration biologique par cultures libres du type "boues activées en aération prolongée".

4) Bases d'établissement du projet :

- * l'installation sera calculée pour traiter une pollution de 2 250 habitants,
- * raison de 60 g de DBO5/habitant/jour, la charge polluante entrante sera de 135 kg de DBO5/jour,
- * le volume d'effluents à traiter sera de 450 m3/jour sur la base d'un rejet de 200 litres/habitant/jour.

5) Estimation des travaux

En 1994, un dossier a été déposé pour obtenir des subventions de l'Etat mais n'a pas été retenu.

Dans le cadre du contrat départemental d'assainissement programme 1995, en vue d'obtenir des subventions DGE 2ème part du FNDAE, du Département et de l'Agence de l'Eau, un nouveau dossier a été déposé à la Sous-Préfecture de Lure dont le montant s'élève :

Collecteur intercommunal	1.506.000 F
Station d'épuration	2.555.000 F
TOTAL HT	4.061.000 F
TVA 18.6 %	755.346 F
TOTAL TTC	4.816.346 F

Le cumul des subventions doit s'élever à 70 %.

Les 30 % restants devront être réalisés en autofinancement.

IV Conclusion

Autrefois les gens étaient des abonnés, aujourd'hui ils sont devenus des consommateurs d'eau exigeants, aussi il nous appartient de livrer de l'eau répondant à 3 critères :

- * la QUALITE tout d'abord,
- * la QUANTITE ensuite,
- * la GESTION enfin.

Les problèmes liés à l'eau ne sont pas simples, la loi sur l'eau prévoit que chaque commune sera en 2005 dotée d'un réseau d'assainissement s'intégrant dans le grand défi de l'environnement. Nous vivons une époque difficile.

Le Président du SIACEFC.
Gérard PIERRE.

50ème Anniversaire de la Libération d'Etobon et de Chenebier

18 novembre 1944

19 novembre 1994

Début septembre 1944, les Libérateurs étaient à quelques kilomètres (Lure fut délivrée le 16 septembre) et l'espoir grandit dans la population de voir les Allemands chassés de notre région. Aussi, la jeunesse de nos villages participa à la création des maquis environnants (maquis du Chérumont et du Lomont). Malheureusement, l'essoufflement de l'offensive alliée provoqua la tragédie d'Etobon où 39 habitants ont été fusillés par les Nazis, en représailles, contre le mur du Temple de Chenebier le 27 septembre 1944. Et ce n'est que le 18 novembre que les hommes du Commando de Cluny, partis à l'aube de Courmont, libérèrent Etobon et Chenebier que les Allemands venaient de quitter pour se replier sur Frahier.

Ce commando, formé de Résistants originaires de Saône et Loire, s'appela, à partir du 5 janvier 1945, le 4ème Bataillon de Choc en raison de ses nombreux faits d'armes. Avant d'arriver à Chenebier, une section traversa un champs de mines et 3 soldats - André BURTIN, Antoine GARDIN et Jacques CHARVET - y trouvèrent la mort.

Le lendemain 19, les Français s'emparèrent d'Echavanne et de Frahier malgré une forte résistance de l'ennemi. Un détachement réussit à conquérir le barrage du réservoir de Champagny, évitant ainsi sa destruction et l'inondation de la vallée de la Lizaine.

Cinquante ans après, les Anciens du 4ème Bataillon de Choc et les habitants étaient nombreux avec les 2 Municipalités à rendre hommage à ceux qui sont morts pour notre liberté.

Après avoir dévoilé une plaque, Place de la Mairie à Etobon, le cortège déposa des gerbes au Monument des Fusillés et se dirigea vers Chenebier où fut inaugurée la "Place des Fusillés d'Etobon et du Souvenir Français".

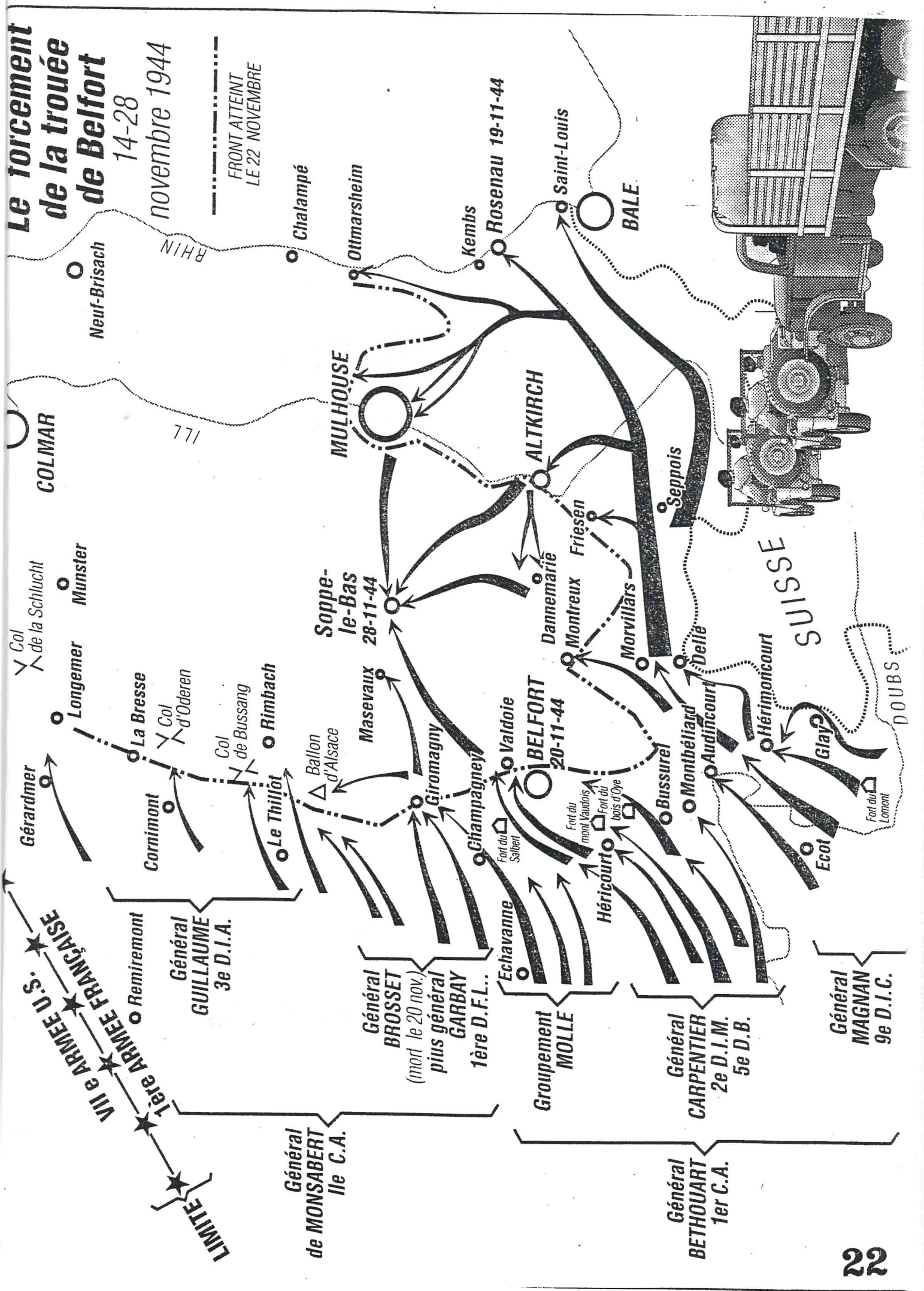
Un vin d'honneur dans notre salle polyvalente, fort bien décorée et dont les murs retraçaient les événements importants de cette période, permit à chacun de revivre ce passé douloureux et glorieux.



Le torcement de la trouée de Belfort

14-28 novembre 1944

FRONT ATTEINT LE 22 NOVEMBRE



LIMITES
 VIIe ARMEE U.S.
 Tère ARMEE FRANÇAISE

Remiremont
 Général GUILLAUME
 3e D.I.A.

Général BROSSET
 (mort le 20 nov.)
 plus général GARBAY
 1ère D.F.L.

Général de MONSABERT
 11e C.A.

Groupement MOLLE

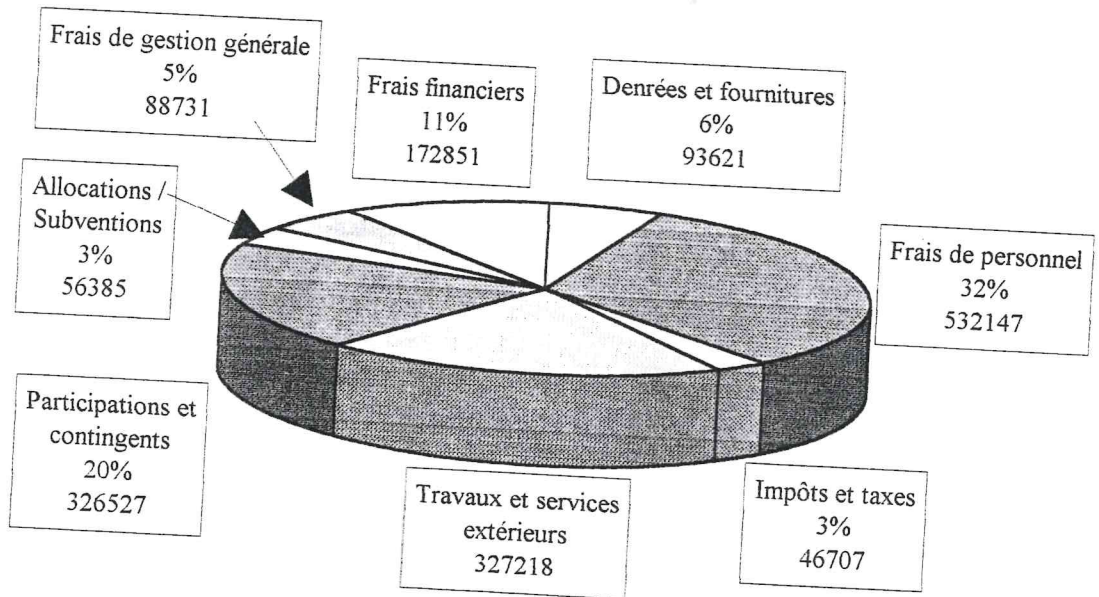
Général CARPENTIER
 2e D.I.M.
 5e D.B.

Général BETHOUART
 1er C.A.

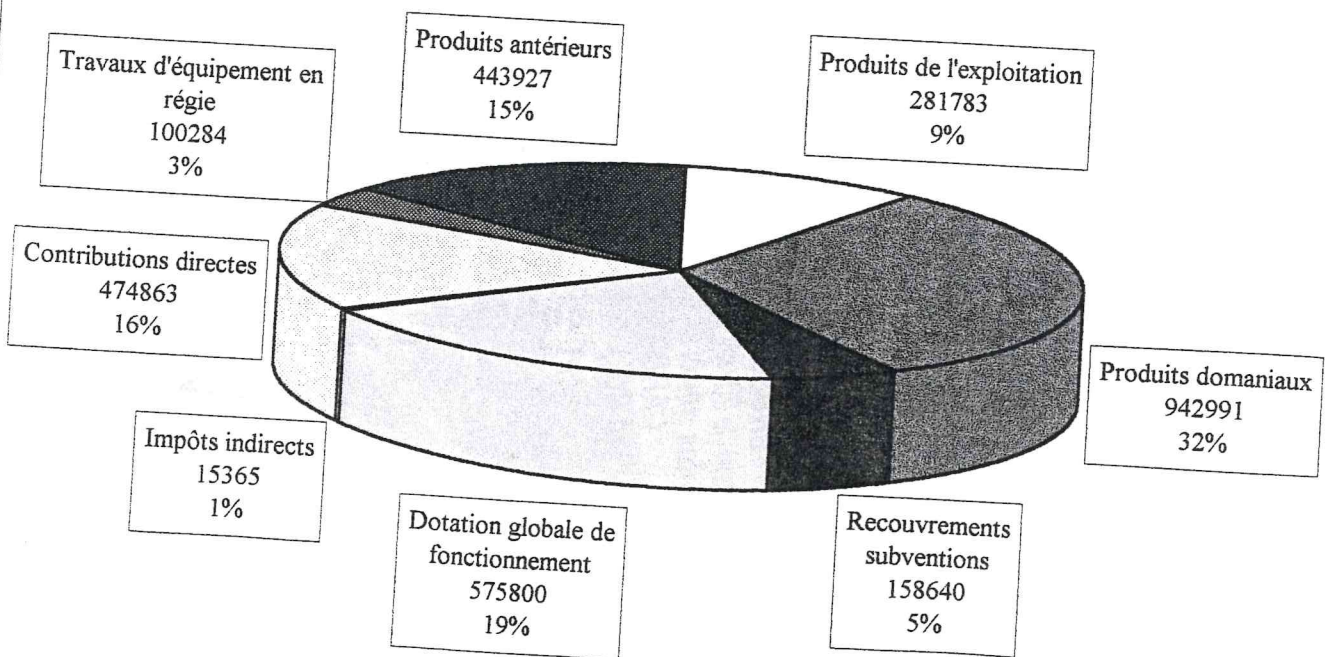
Général MAGNAN
 9e D.I.C.

Budget Communal 1994

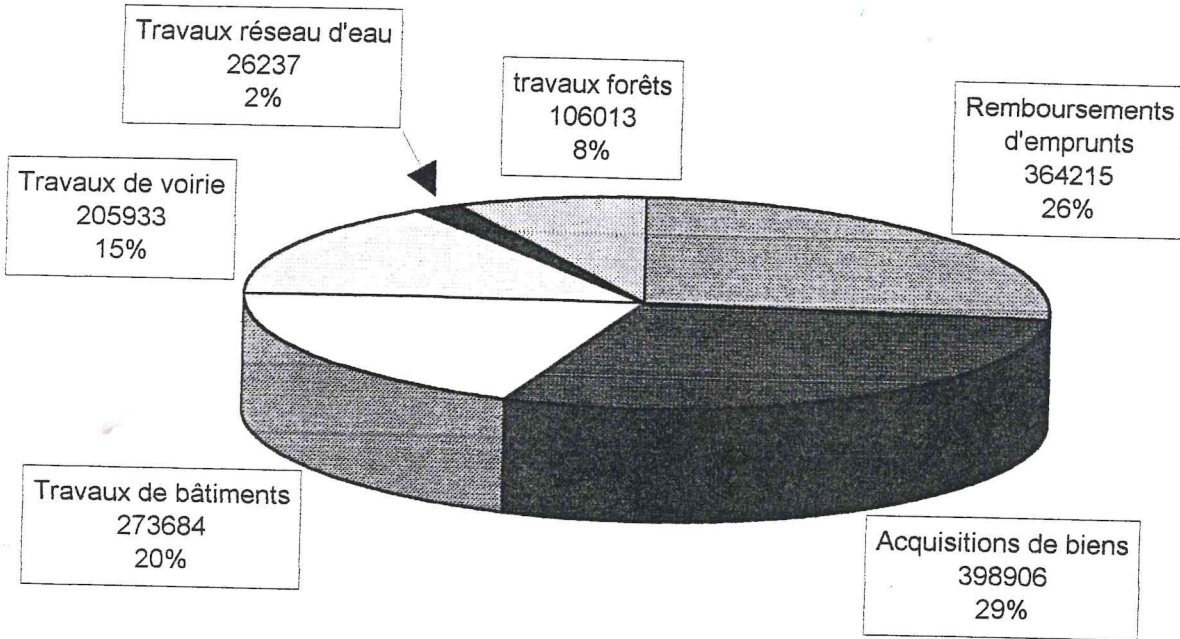
Dépenses de fonctionnement réelles



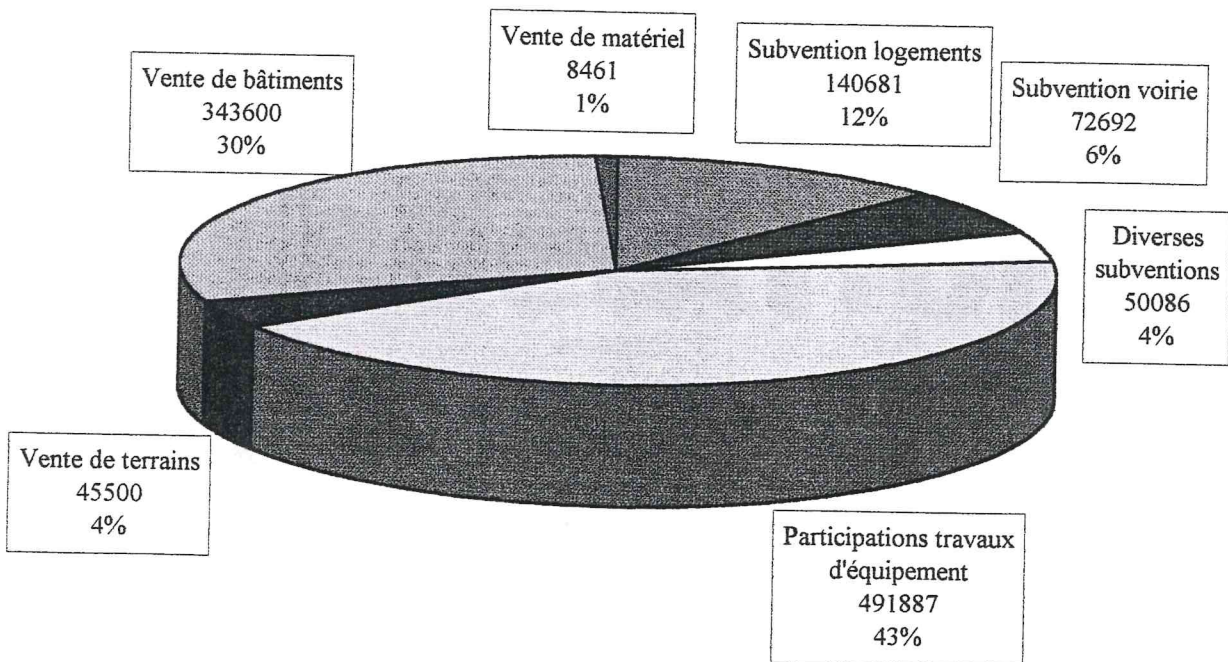
Recettes de fonctionnement réelles



Dépenses d'investissement réelles



Recettes d'investissement réelles



Renseignements financiers pour le canton d'Héricourt-Ouest - données septembre 1994

Taxe d'habitation

<u>communes</u>	%
Héricourt	9,13
Courmont	8,15
Tavey	6,79
Couthenans	6,37
Champey	6,14
Trémoins	5,92
Vyans-le-Val	5,50
Verlans	5,45
Villers/Saulnot	5,22
Belverne	5,20
Lomont	5,10
Chavanne	5,09
Coisevaux	5,04
CHENEBIER	4,90
Saulnot	4,57
Etobon	4,50

Taxe professionnelle

<u>communes</u>	%
Etobon	24,93
Courmont	23,88
Verlans	17,47
Chavanne	13,63
Héricourt	13,30
Lomont	10,00
Belverne	9,60
Vyans-le-Val	9,60
Champey	6,95
CHENEBIER	6,92
Couthenans	6,46
Saulnot	6,35
Villers-sur-Saulnot	6,00
Coisevaux	4,87
Trémoins	4,54
Tavey	3,74

Foncier bâti

<u>communes</u>	%
Héricourt	26,60
Courmont	20,19
Tavey	13,49
Couthenans	12,98
Villers/Saulnot	11,22
Belverne	10,97
Coisevaux	10,58
Champey	10,18
Lomont	10,00
Trémoins	9,89
Verlans	9,89
CHENEBIER	9,75
Saulnot	9,25
Chavanne	9,21
Vyans-le-Val	8,96
Etobon	8,20

Foncier non bâti

<u>communes</u>	%
Courmont	84,75
Couthenans	64,32
Héricourt	61,50
Villers/Saulnot	61,49
Coisevaux	51,79
Belverne	48,00
Chavanne	47,62
Champey	45,89
Tavey	45,44
Lomont	44,96
Vyans-le-Val	43,05
Verlans	39,84
CHENEBIER	39,54
Saulnot	34,50
Trémoins	31,20
Etobon	26,44

**LES
PAGES
DES
ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION SPORTIVE

L'année sportive 93/94 fut difficile à terminer; l'équipe Senior, après un début de championnat honorable, connut une fin de saison catastrophique (avant dernière de son groupe) à cause d'un absentéisme important lors des derniers matchs.

Quant à l'équipe de "jeunes", elle fut la seule satisfaction du club.

La saison 94/95 révéla la disparition de l'équipe Senior, puisqu'alors seuls 5 joueurs résignaient avec le club. C'est pourquoi il a été décidé de nouer une entente avec Chagey, en créant une équipe du nom de Chagey-Luze B, évoluant sur le stade de Chenebier.

En ce qui concerne les plus jeunes, une équipe unique de Pupilles à 7 est inscrite, ayant pour dirigeants Messieurs Henisse Eric et Peroz Gérard.

Afin de redonner un nouvel élan à l' A.S. Chenebier (et éviter qu'elle ne disparaisse), il serait souhaitable que parents et/ou personnes désirant apporter un quelconque soutien ou devenir dirigeant se manifestent, en vue de créer de nouvelles équipes pour la saison prochaine.

LE PRESIDENT.

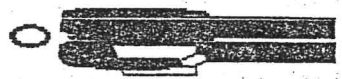
ABRY Francis.



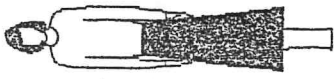
- Equipe Pupilles à 7 -



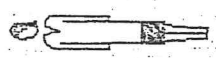
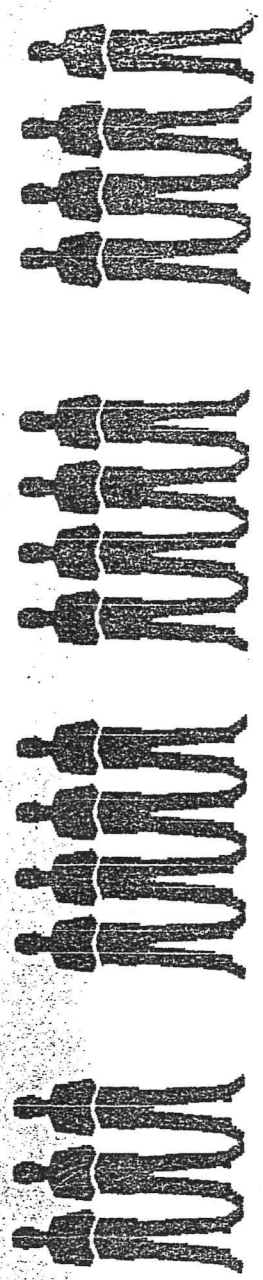
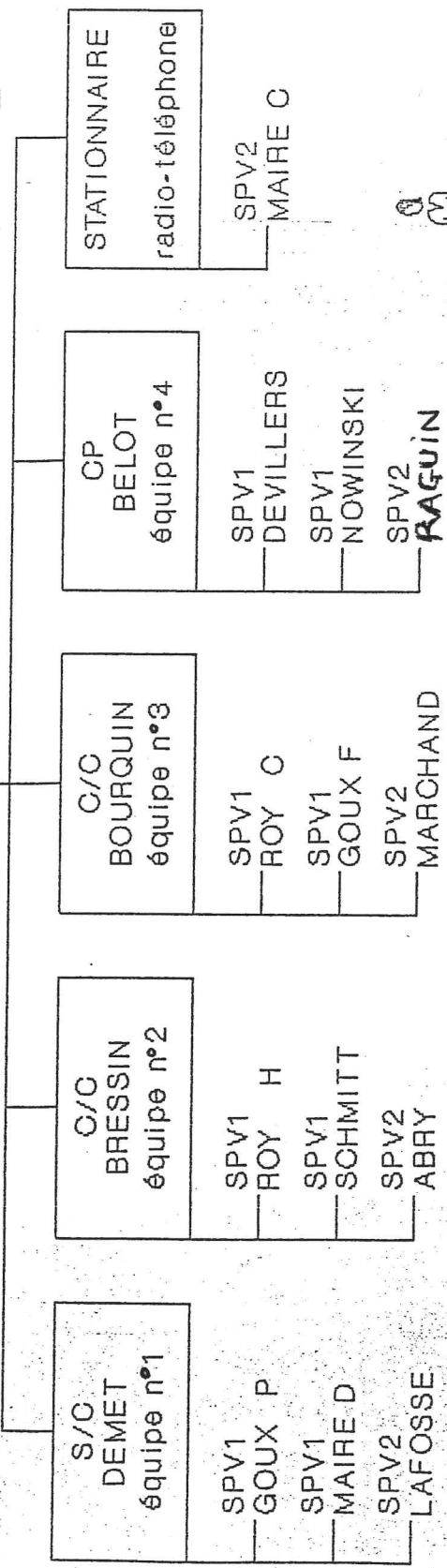
CPI DE CHENEBIER



LIEUTENANT
GOUX
CHEF DE CORPS



CAPITAINE
NODALE
MEDECIN



Gymnastique Le mercredi

Ping - Pong
mardi, Vendredi

M BOHEME M CROISSANT

Musique Orgue - Guitare Le lundi

Mme MULLER

Mme BADET

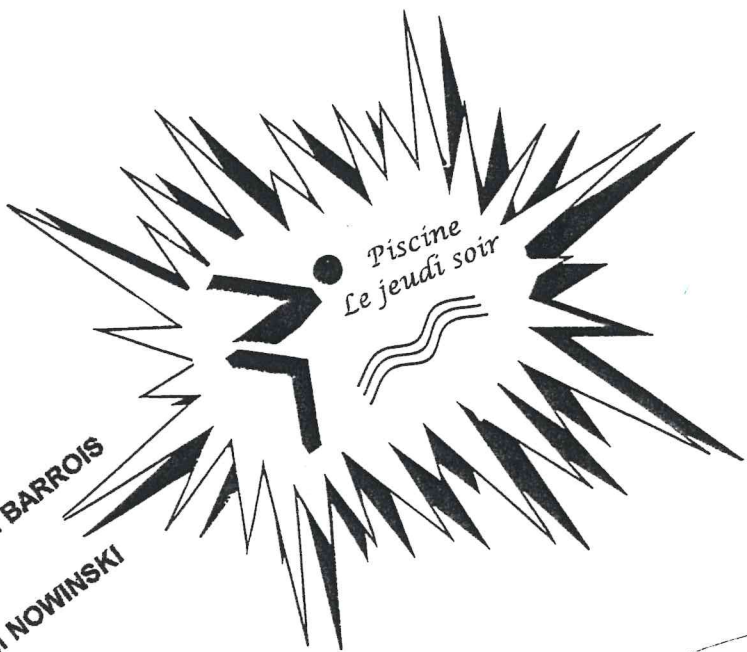
Cheneb
Les An
Vous

Bibliothèque
Le lundi à 16H30
Le samedi à 11H30

Mmes BRESSIN
CROISSANT
M NARDIN

Couture Le jeudi

Mme MONNERET



Piscine
Le jeudi soir

M BARROIS

M NOWINSKI

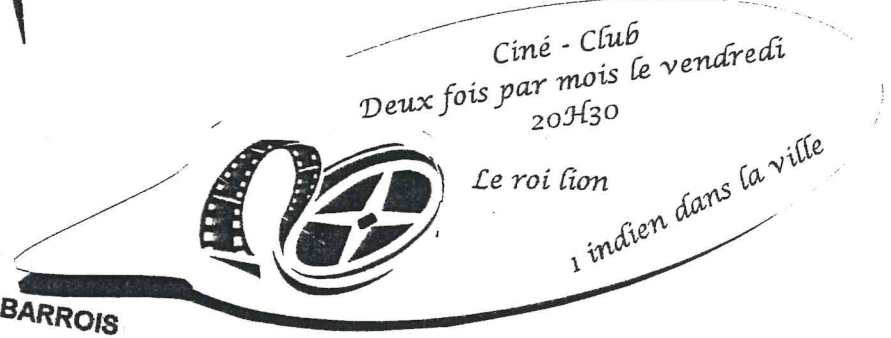


Animation
de l'Ecole

oposent

M SALOMON

M. BARROIS



Ciné - Club
Deux fois par mois le vendredi
20H30

Le roi lion

1 indien dans la ville



Scrabble
Une fois par mois
Le mardi soir

Mme GOUX



Arts Plastiques
Le mercredi

COMITE DES FETES

Que les années passent vite !!!

Ces trois années de fonctionnement ont permis de nous affirmer dans ce nouveau domaine. Je vous disais il y a trois ans que notre manque d'expérience engendrerait d'inévitables conflits. Votre assurance et votre volonté ont su triompher une fois de plus.

Chaque année, de nouveaux problèmes voient le jour. Bien sûr, tout n'est pas tout rose...

Fête de la Fleur et du Jardin

Nous avons réussi avec succès cette 3ème édition. Cette journée a démontré une très légère diminution de la fréquentation des visiteurs (- 5 %). Les exposants par contre ont augmenté de 15 % ce qui a permis d'équilibrer nos gains.

Cette manifestation qui avait été préparée dans les moindres détails a pu, grâce au savoir-faire et avec initiative de tous, être un grand succès pour notre village.

Pour 1995, les préparatifs sont déjà bien engagés. Plusieurs points ont attiré notre attention :

* l'animation : un groupe de tambours et de flûtes doit se produire de 10 H à 18 H.

* la restauration : une proposition vers les traiteurs est engagée, espérons que nous trouverons les meilleurs.

* pour les amateurs de philatélie, une carte postale de Chenebier sera créée ainsi qu'une enveloppe premier jour avec oblitération ; à cet effet, un bureau de poste temporaire sera ouvert dans la journée.

* un programme sera vendu aux caisses d'accès de la manifestation.

Et, bien sûr, cette journée sera encore une fois couverte par notre ami photographe Monsieur Roland TRON, ce qui nous permettra de passer une agréable soirée diapositives lors de la présentation du bilan.

Saluons aussi au passage le travail de notre Vice-Président Monsieur Stanislas SALOMON pour l'organisation et son réel talent d'artiste pour toutes ces belles décorations.

Enfin, 1995 verra aussi le renouvellement du Conseil Municipal. Souhaitons que la nouvelle équipe soit aussi clémente et conviviale que l'actuelle avec le Comité des Fêtes.

Je voudrais encore profiter de la parole qui m'est donnée pour remercier mes collègues du Conseil Municipal ainsi que les participants à l'organisation de cette manifestation pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée et leur demander de m'excuser pour quelques "coups de gueule".

Merci d'avoir joué le jeu et rendez-vous à tous le 30 avril !!!

Le Président,

Lionel HENISSE.



SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS

La Section de Chenebier avec 41 membres regroupe les Anciens Combattants de Chenebier, Etobon, Luze, Chagey, Echavanne, Frahier et Errevet.

Au cours de l'année écoulée, notre section a participé à toutes les activités associatives de la Commune, depuis le printemps avec la Fête des Fleurs, le Téléthon début décembre et l'exposition photos-souvenirs, sans oublier la commémoration des différentes fêtes patriotiques et une large participation au Cinquantenaire de la Libération de notre village avec l'inauguration de la Place des Fusillés.

En mai, nous avons effectué une sortie-repas à Esprel, et le 11 Novembre, le repas dansant qui fut une parfaite réussite, puisque plus de cent personnes ont pu apprécier un excellent repas tout en valsant au son de l'accordéon.

Pour 1995, nous pensons faire notre sortie au printemps (repas friture), et bien sûr le repas du 11 Novembre. Tous ceux qui le désirent peuvent se joindre à nous.

La Section prendra part également aux différentes manifestations prévues pour l'animation du village ; que chaque Ancien Combattant selon ses moyens nous apporte son concours pour la réussite de ces activités.

Le Président,

Lucien PEUGEOT.

CLUB DE L'AGE D'OR

Le Club de l'Age d'Or vous faire part de la bonne marche de son association qui compte actuellement une quarantaine d'adhérents.

Ils se réunissent à la salle polyvalente un vendredi par quinzaine pour des jeux ou d'agréables contacts suivis d'un petit goûter.

Un repas dansant entre amis est organisé en février.

Une vente de gâteaux et objets "fait main" pour les plus adroites et adroits aide à la vie du "Club de l'Age d'Or".

Lors de la bonne saison, deux sorties en car sont prévues.

Tous les retraités et pré-retraités sont invités à adhérer ou participer à cette entente cordiale entre les habitants.

De la part de la Présidente et de toute l'Association.



CALENDRIER DES FETES 1995

29 JANVIER	Galette des Rois	Chenebier Animation
26 FEVRIER	Repas dansant	Age d'Or
25 MARS	Loto des Ecoles	Les Amis de l'Ecole
02 AVRIL	Vente	Age d'Or
30 AVRIL	Fête de la Fleur	Comité des Fêtes
06/07/08 MAI	Ball-Trap	ACCA
25 JUIN	Kermesse des Ecoles	Les Amis de l'Ecole
02 JUILLET	Vente protestante	Paroisse protestante
14/15/16 JUILLET	Tournoi de foot au Stade	Association Sportive
06 AOUT	Bal des Pompiers Fête de Chenebier	Amicale des Sapeurs- Pompiers
11 NOVEMBRE	Repas Dansant	Anciens Combattants